

Bulletin de parrainage

VOUS

Nom : Prénom :
N° de contrat :

VOTRE FILLEUL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel (fixe) : Tel (portable) :

Véhicule de collection

Marque/Modèle/Année :

Bulletin de parrainage

VOUS

Nom : Prénom :
N° de contrat :

VOTRE FILLEUL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel (fixe) : Tel (portable) :

Véhicule de collection

Marque/Modèle/Année :

Bulletin de parrainage

VOUS

Nom : Prénom :
N° de contrat :

VOTRE FILLEUL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel (fixe) : Tel (portable) :

Véhicule de collection

Marque/Modèle/Année :

R È G L E M E N T

Généralités : Le cabinet Thérond met en place un dispositif de parrainage destiné à ses clients titulaires d'un contrat collection en cours et à jour des cotisations. Ce dispositif consiste pour un client appelé Parrain, à recommander une ou plusieurs personnes appelée(s) Filleul(s) et donne droit dans les conditions prévues ci-après, à l'attribution d'un chèque cadeau au profit du Parrain.

Modalités de participation : Pour devenir Parrain, il suffit de :

- remplir le bulletin ci-joint en indiquant le nom du (des) filleul(s), leur adresse et le véhicule à assurer ainsi que l'année de 1^{ère} mise en circulation.
- retourner le bulletin à l'adresse suivante :

Cabinet Thérond
BP n°3
46130 BRETENOUX

Seront prises en compte les souscriptions de Filleuls à compter du 01/01/2012 et pour lesquelles le contrat est toujours en cours à l'issue de la période de renonciation.

Avantages accordés au parrain :

Dès la souscription du Filleul et dans un délai de 30 jours, le parrain reçoit un chèque cadeau d'une valeur de 10 €. Le nombre de chèques cadeau reçu par le parrain sera égal au nombre de filleuls ayant souscrit un contrat collection au cabinet Thérond. La société ne saurait être responsable de quelque manière que se soit dans l'hypothèse de perte ou de vol des chèques Cadeaux dès l'envoi.

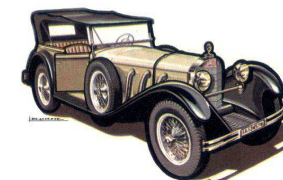
Avantages accordés au filleul :

Pour les membres de club: gratuité de l'Assistance France la 1^{ère} année suivant la souscription.
Pour les non membres de club : 10 % sur la prime (hors assistance, garantie du conducteur et frais de gestion).

Divers : Aucune compensation en espèces ne pourra être versée au Parrain qui n'aura pas utilisé son chèque Cadeau ou en aura dépassé la validité.



*Collectionnez
Les avantages,
Privilégiez
Le parrainage !*



**Des avantages pour
vous...
Un service pour eux !**

Réduction de 10 % pour les membres de clubs

Trajet travail occasionnel gratuit pour les véhicules de + de 25 ans !

Acceptation des véhicules jusqu'à 2002

Pas de carte grise collection exigée

Garanties à la carte : du tiers au tous risques !

Assistance dès le domicile (pas de franchise kilométrique)

Acceptation des souscripteurs dès 2 ans de permis

Prêt de volant inclus dès la garantie de base



Devis gratuit sur le site

www.assurances-therond.fr



**Collègues, parents, amis... parlez-en
autour de vous !**

**Autant de filleuls parrainés, autant de
chèques cadeaux gagnés !**

**De nombreuses enseignes près de chez vous sont
prêtes à répondre à vos envies, faites vous plaisir !**

**La Halle, 3 Suisses, Sport 2000, Célio, Orange, Géant,
Joué Club, Norauto, Cultura, Casa, Sephora...**



COMMENT DEVENIR PARRAIN ?

- 1. Parmi vos connaissances, sélectionnez en trois, susceptibles d'être intéressées par nos conditions.** N'hésitez pas à leur présenter les avantages et qualités du Cabinet Thérond !
- 2. Indiquez leurs coordonnées sur les Bulletins de parrainage au verso à nous retourner par courrier.** N'oubliez pas de vous identifier comme parrain.
- 3. Dès la souscription, le filleul devra préciser votre nom sur la proposition d'assurance** et dans un délai de 30 jours, les chèques cadeaux vous seront envoyés.
- 4. N'hésitez pas à nous contacter** si vous avez besoin de nouveaux Bulletins de Parrainage...



Cabinet Thérond
BP n°3
46130 BRETENOUX
Tel : 05.65.10.32.01 Fax : 05.47.55.13.75
Email: infos@assurances-therond.fr